



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 4 juin 2018 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

EST ABSENT :

Monsieur Emmanuel Bernier, Conseiller au # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(12) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Steve Castonguay fait lecture de l'ordre du jour reçu par le directeur général et affiché sur le site internet de la municipalité au moins 72 heures avant la tenue de la séance ordinaire le lundi 4 juin 2018.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du lundi 7 mai 2018
- 4- Présentation pour adoption des comptes à payer du 1er mai au 31 mai 2018

- 5- Compte rendu rencontre du comité de voirie
- 6- Résolution pour les projets pour Fonds Développement du Territoire MRC 2018
- 7- Préparation appel d'offre Collecte et transport matière résiduelles, recyclable
- 8- Modification Article 6 du Règlement 242 -2018 Carrières Sablières
- 9- Formation ADMQ André Marcil directeur général
- 10- Période des questions
- 11- Levée de la séance ordinaire

Résolution 1806-01

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel reçu le vendredi 1^{er} juin et lu par Monsieur Castonguay Maire

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du lundi 7 mai 2018

Résolution 1806-02

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du lundi 7 mai 2018, tel que lu par Monsieur Maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4- Présentation pour adoption des comptes à payer du 1^{er} mai au 31 mai 2018

Résolution 1806-03

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de mai 2018 pour un total des comptes incompressibles de 22 135.65\$ et de 58 857.88\$ des comptes compressibles pour un montant de 80 993.53\$ pour le mois de mai 2018

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5- Compte rendu rencontre du comité de voirie

Ouverture des demandes de prix reçues le 15 mai 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Procès-verbal d'ouverture des demande de prix/ soumissions sur invitation écrite pour la location d'équipement, machinerie lourde et l'achat de gravier, 2018-2019 tenue le 15 mai 2018 à 13h10 au bureau municipal située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre et se termine à 13h 25

Monsieur André Marcil, directeur général et secrétaire-trésorier, préside et procède à l'ouverture des soumissions en présence de :

M. Roger Bernier

Six soumissions sont reçues sur les dix-huit envoyées ci-jointes aux présents documents

- #1- Monsieur André Bélanger
- #2- Béton Provincial
- #3- Jasmin & Régis Imbeault Inc
- #4- Les Entreprise de Construction St-Raymond Inc
- #5 Monsieur Roger Bernier
- #6 Transport Martin Alain

Tous les documents ont été ouverts et lus dans l'ordre précédent par soumission devant le témoin monsieur Roger Bernier citoyen de la Municipalité de Saint-Léandre. Une copie de chaque soumission lui a été remise. Ces soumissions seront analysées en rencontre de travail et discutées lors de la prochaine séance ordinaire.

André Marcil,
Directeur général / secrétaire-trésorier

Travaux priorités printemps été 2018.

Résolution 1806-04

Il est proposé par Madame Rose Lagacé et unanimement résolu de procéder à la réparation des garde-fous dans la Cote à Felix de la Route Centrale après la réception des plans et devis d'un expert en génie civil afin de respecter les lois, règlements du Ministère du Transport du Québec.

De prendre entente avec le propriétaire afin d'obtenir la permission d'élargir l'accotement du côté des garde-fous, d'abattre les arbres afin de consolider la base de la dénivellation de la courbe.

De prendre entente avec le Fournisseur Transports Martin Alain pour la location de la Pelle, les Transporteurs Artisans pour 3 camions de 10 roues et le gravier de Monsieur Roger Bernier. Il est important de confirmer la capacité pour que le chargement du gravier aux trois camions s'effectue de façon continue pour éviter des retards et/ou des frais à la municipalité de la part de la location de la pelle et des transporteurs Artisans.

D'effectuer une réparation à l'entrée du rang 6 Ouest afin corriger la panse de vache.

D'effectuer une réparation dans le Rang 7 afin de corriger la panse de vache sur une partie du rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6- Résolution pour les projets pour Fonds Développement du Territoire MRC 2018

Résolution 1806-05

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre accepte en conformité avec le Fonds de Développement du Territoire volet local que les projets suivants soient acceptées à la prochaine séance de la MRC :

Demande Fonds de Développement du Territoire MRC		6 400.00 \$
2018		
Organismes	Montant demandé 100%	Montant accordé 80%
CDL (Fête au Village)	- \$	- \$
CDL (Journal La Fenêtre)	1 600.00 \$	1 280.00 \$
CDL (Réparation Église)	- \$	- \$
CDL (Sentier Grotte des Fées)	2 000.00 \$	1 600.00 \$
Reg des Organismes (friteuse)		- \$
CDL (Le Jubé)	- \$	- \$
Comité de la serre et jardin	- \$	- \$
Comité de Loisirs Léves P'tits	1 900.00 \$	1 520.00 \$
Total:	5 500.00 \$	4 400.00 \$
Montant Disponible 2018	6 400.00 \$	- \$
Montant restant 2017	- \$	
Montant Total	6 400.00 \$	4 400.00 \$
	déjà accordé en mai 2018	2 000.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7- Préparation appel d'offre Collecte et transport matière résiduelles, recyclable

Résolution 1806-06

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre par l'entremise de son directeur général, prépare un appel d'offre pour la collecte et le transport de

matières résiduelles et recyclable dont le contrat avec Bouffard Sanitaire se termine le 31 décembre 2019.

8- Modification Article 6 du Règlement 242 -2018 Carrières Sablières

Résolution 1806-07

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre adopte la modification de l'article 6 du Règlement 242-2018 suite à l'avais de Motion déposé le 7 mai dernier.

Paragraphe abrogé

<< L'exploitant est exempté de payer la perception du droit quand les substances extraite du site seront vendues pour l'utilisation de la Municipalité de Saint-Léandre. Toutefois, les quantités extraites devront être déclarées sur la déclaration annuelle en ajoutant une mention>>

Municipalité Paroisse de Saint-Léandre
Province de Québec
Avis de motion : 7 mai 2018
Avis de présentation : 7 mai 2018

Règlement 242-2018

Modifiant l'article 6 Concernant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières et la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ARTICLE 6

Exclusions

Aucun droit n'est payable à l'égard des substances transformées dans un immeuble compris dans une unité d'évaluation comprenant le site et répertoriée sous la rubrique « 2.3---INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE », à l'exception des rubriques « 3650 Industrie du béton préparé » et « 3791 Industrie de la fabrication de béton bitumineux », prévues par le manuel auquel renvoie le règlement pris en vertu du paragraphe 1er de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1). L'exclusion s'applique également lorsque l'immeuble est compris dans une unité d'évaluation et qu'elle est adjacente à celle qui comprend le site.

Lorsque l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière produit une déclaration assermentée telle que prévue à l'article 8 et que cette déclaration établit qu'aucune des substances assujetties n'est susceptible de transiter par les voies publiques municipales de son site, celui-ci est alors exempté du tout droit à l'égard de la période couverte par la déclaration.

Paragraphe abrogé

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. Prends effet rétroactivement, le 1 janvier 2018

Avis de motion : Le 7 mai 2018

Adoption le 4 juin 2018

Avis de publication le 5 juin 2018

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9- Formation ADMQ André Marcil directeur général

Suite au report du point à la dernière séance ordinaire du 7 mai 2018

Résolution 1806-08

Il est proposé par Madame Rose Lagacé et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre autorise le directeur général à effectuer les formations en temps régulier 3 heures/ semaine ou en temps accumulé si la semaine de travail en dépasse le total de 35 heures par semaine, toujours à taux régulier pour le maximum des heures prévus pour chaque cours. Les cours ont déjà été payés au cours des dernières années.

Une discussion se poursuit sur les coûts élevés pour la municipalité de payer le temps que le directeur général pour suivre les cours. Les coûts des cours ainsi que le taux horaire du directeur général font augmenter les coûts à la municipalité.

POUR :

Madame Rose Lagacé
Madame Julie Michaud

CONTRE :

Monsieur Gilles Rioux
Madame Guylaine Ouellet
Monsieur Normand Lévesque

Refusé à la majorité des conseillers présents.

10- Période des questions

Une période de question est tenue

11- Levée de la séance de travail

Résolution 1806-09

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de procéder à la lever de la séance ordinaire, du 4 juin 2018, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.